



Déclaration des élues SE-UNSA à la CAPD du 29 janvier 2019

Cette CAPD est la première depuis les élections professionnelles de décembre 2018. Avec 82% de participation, les représentants des personnels de Haute Loire ont été bien élus. Les collègues se sont mobilisés pour voter, tout comme ils se mobilisent contre les nouvelles règles de mouvement. Ils sont conscients que ces règles sont une forte régression de leurs droits. En l'état, elles favoriseraient l'immobilité des personnels ainsi que des choix opaques de nomination, là où nous avons jusqu'à maintenant un système clair, cohérent et adapté à notre département.

Après deux groupes de travail, une pétition et un rassemblement départementaux, l'administration a choisi de reporter la question du mouvement à une prochaine CAPD. Nous nous en félicitons mais cela ne suffit pas. Nous rappelons ici que la suppression des deux séries de vœux pour les collègues et l'obligation de vœux larges pour lesquels les nominations sur poste ne se feront plus dans l'ordre du barème sont inacceptables : le barème et les règles sont là pour protéger les personnels comme l'administration. Il est dans l'intérêt de tous, personnels comme l'administration, de revenir à des règles transparentes respectant jusqu'au bout le barème de chacun.

